

Tri des biodéchets : Lorient Agglomération a plus de 20 ans d'avance

L'obligation pour les intercommunalités de mettre en place le tri des biodéchets au 1er janvier 2024 n'aura aucune incidence sur l'organisation de la collecte à Lorient Agglomération puisque la filière est déjà opérationnelle depuis 2002.



Pour Fabrice Loher, président de Lorient Agglomération et maire de Lorient : « *Lorient Agglomération est précurseur en matière de gestion et de valorisation des déchets. Ses performances de tri se situent parmi les meilleures au niveau national. Tout est mis en place pour que l'agglomération soit un territoire vertueux en matière de prévention et de valorisation des déchets et je félicite les habitants pour leur mobilisation. Les enjeux concernent désormais la réduction des déchets produits et le développement de la valorisation énergétique. Il s'agit alors de poursuivre l'ensemble des actions engagées de prévention de production des déchets pour inciter les usagers à une consommation plus responsable et de valoriser les dynamiques de réemploi et de réutilisation. En outre, l'amélioration de nos performances en matière de valorisation des déchets passera par la mutualisation des installations avec les territoires voisins afin d'assurer leur optimisation.* »

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour une économie circulaire (AGEC) prévoit une généralisation du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France. **Cette échéance n'aura aucune incidence pour les habitants de Lorient Agglomération puisque la collecte des biodéchets en porte en porte, opérationnelle depuis 2002 sur les 25 communes membres, répond déjà à cette obligation législative.**

Cette solution avait alors été choisie pour correspondre aux objectifs de la Charte de l'environnement et du développement durable de Lorient Agglomération, qui ambitionnait de réduire au maximum le tonnage de déchets non recyclables (poubelle noire) destinés à l'enfouissement au centre de Kermat situé sur la commune d'Inzinzac-Lochrist.

Déchets acceptés dans le bac vert :

Epluchures et reste de repas, coquilles et crustacés, vaisselle compostable, boîte d'œufs, essuie-tout, filtre et marc de café, nappes en papier

Précurseur dans ce domaine, Lorient Agglomération l'était à nouveau en 2005, avec la création d'une unité de traitement biologique Adaoz destinée aux biodéchets. Le compost produit est certifié ASQA (amendement sélectionné qualité attesté) et labellisé « Utilisable en Agriculture Biologique ». Il est revendu aux agriculteurs dans un rayon de 20km autour d'Adaoz pour amender leurs terres et chaque année une centaine de tonnes de compost est distribuée gratuitement au grand public lors d'évènements locaux. Le compost mélangé avec du compost de végétaux est également proposé à la vente à prix modique au Comptoir du réemploi, la recyclerie de Lorient Agglomération située à Lanester. Enfin, le compost produit à Groix est utilisé directement sur l'île par les habitants et les agriculteurs.

Le tri des biodéchets sur le territoire de Lorient Agglomération représente :

37 kilos/an/habitant
8 000 tonnes/an
3 000 tonnes de compost sont produites/an

La poubelle noire compte encore 38% des biodéchets qui devraient être triés dans la poubelle verte

Pour ne pas nuire à la qualité du compost, seuls les sacs compostables sont acceptés

Afin de faciliter le tri de ces déchets fermentescibles dans son bioseau, il est demandé de déposer les biodéchets dans du papier journal ou en sacs compostables. Ceux-ci sont distribués gratuitement en déchèterie, en mairie et à la Maison de l'Agglomération à Lorient. Le choix de ces matériaux permet de ne pas nuire à la qualité du compost produit. Pour les habitants qui souhaiteraient acheter directement leurs propres sacs, voici quelques conseils. Seuls les sacs compostables labellisés « Ok Compost » ou « Ok compost home » sont acceptés. Ces labels garantissent la décomposition totale du sac dans le compost sans aucun risque toxique pour l'environnement.

Déchets verts : des solutions pour les garder à domicile

S'ils sont toujours acceptés dans le réseau des 12 déchèteries de Lorient Agglomération, des solutions alternatives au dépôt de végétaux en déchèterie, devenus parfois encombrants suite aux récentes tempêtes, sont proposées, notamment l'aide à la location d'un broyeur et la pratique du paillage et/ou du mulching. Utiliser sa pelouse, majoritairement composée d'eau, en paillage chez soi limite ainsi l'apport en engrais, diminue la fréquence des arrosages et bénéficie à la biodiversité des insectes, auxiliaires du jardin. Au contraire, une fois évacuées en déchèterie, les tontes présentent très peu d'intérêt pour la qualité du compost produit et sont par ailleurs coûteuses à traiter et évacuer.

Pour l'aide à la location d'un broyeur, rendez-vous sur www.lorient-agglo.bzh rubrique vos-services/déchets

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-orient.fr
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>